

Que protège le protectionnisme ?

La crise relance le débat entre protectionnisme et libre échange. Les libéraux brandissent le spectre d'une récession aggravée par le repli du commerce international tandis que les « néoprotectionnistes » présentent l'instauration de taxes comme la mesure clé d'une sortie de crise. Ils commettent une erreur commune – mais en sens inverse – qui revient à faire de la mondialisation le déterminant essentiel de la dynamique économique. Les libéraux devraient se faire plus discrets, à l'heure où les bienfaits supposés de la déréglementation tous azimuts se transforment sous nos yeux en une véritable débâcle.

Quant aux propositions des néoprotectionnistes comme Emmanuel Todd ou Jean-Luc Gréau, elles reposent sur une analyse tronquée : le libre-échange serait la cause essentielle de la compression salariale, du chômage, de la désindustrialisation ou encore du déficit commercial. Ce tableau ne correspond pas à la réalité⁽¹⁾ qui combine les effets de la mondialisation et des politiques néolibérales. Prenons l'exemple des États-Unis : ce qui est en crise, c'est un modèle fondé sur la surconsommation et le surendettement des ménages. Plus généralement, la crise résulte d'un partage des revenus de plus en plus défavorable aux salariés qui a alimenté la spéculation financière faute de conduire à un surcroît d'investissement. Certes, la mise en concurrence directe des salariés de tous les pays a renforcé cette configuration mais elle n'en est pas la cause unique.

Tel qu'il est posé – pour ou contre le protectionnisme – le débat passe à côté des vraies questions : que protège-t-on et contre qui ? Un système de taxes et de quotas d'importations est conçu pour protéger les industries nationales : c'est le « patriotisme économique ». S'il s'agit au contraire de mener une expérience de transformation sociale, il faut d'abord se protéger d'un « ennemi



Michel Husson
Membre
du conseil scientifique
d'Attac
<http://hussonet.free.fr>

La crise résulte d'un partage des revenus de plus en plus défavorable aux salariés qui a alimenté la spéculation financière (...)

intérieur » à savoir les intérêts sociaux qui tirent profit des inégalités croissantes dans la répartition des richesses. Il faudra alors anticiper les mesures de rétorsion prévisibles (fuite de capitaux, grève de l'investissement, etc.) ce qui implique de se donner les moyens de contrôler les mouvements de capitaux. Ce dont il faut se protéger, ce sont les multinationales qui vont investir dans les pays à bas salaires, délocalisent ou menacent de le faire, etc. On constate que le protectionnisme commercial, ou encore la rupture avec les préceptes de l'Europe libérale, ne sont pas des objectifs en tant que tels mais des moyens accessoires de contrôler les capitaux.

Les propositions néoprotectionnistes ont en commun de sous-estimer systématiquement le rôle des multinationales et de prendre prétexte de considérations sociales ou environnementales pour désigner les pays émergents à bas salaires comme les responsables de tous nos maux. Cela conduit à préconiser des mesures unilatérales qui ne peuvent être perçues que comme autant de manœuvres menant à la guerre commerciale. Une telle orientation risque en outre d'alimenter les tentations nationalistes voire xénophobes. Mais elle est surtout contradictoire avec la perspective de rapports Nord-Sud coopératifs.

Il faut au contraire affirmer le droit des pays du Sud à protéger leur développement, notamment en matière de souveraineté alimentaire. L'investissement international prédateur exerce une pression permanente sur les conditions d'emploi des travailleurs dans les pays à bas salaires. Elle doit être réduite au profit d'accords de coopération visant notamment à stabiliser les cours des matières premières et à instituer un véritable codéveloppement fondé sur des transferts technologiques, spécialement en matière énergétique. La crise devrait être ainsi l'occasion de réfléchir sur un projet de mondialisation parcimonieuse où la satisfaction des besoins sociaux domestiques prendrait le pas sur la logique du profit. ■

REPÈRES

*« Sont incompatibles avec le marché commun (...) les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. » Article 87 du Traité instituant la Communauté européenne (1957), cité par Guillaume Duval, « La tentation protectionniste », *Alternatives économiques* n° 278, mars 2009, page 13.*

9 février : la France dévoile un plan de soutien de 7,8 milliards d'euros à l'automobile.

25 février : la Commission européenne rappelle qu'elle « ne permettra pas de nationalisme économique et elle veillera à ce que les règles de la concurrence soient respectées, sur le marché européen et hors du marché européen ».

1^{er} mars : Neelie Kroes, commissaire européenne à la concurrence, se dit « satisfaite des garanties présentées par les autorités françaises sur l'absence de caractère protectionniste » de ce plan.

(1) Pour une analyse plus détaillée, voir Michel Husson, *Protectionnisme et altermondialisme*, février 2009, <http://hussonet.free.fr/protec9.pdf>